



## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 24-203

**Service :** Direction de la Cohésion Sociale

**Objet :** Intervention d'accompagnement en éveil corporel par Marjolaine Dubois (1751 ch du moulin de Noirefontaine 01250 Montagnat), à destination des enfants et des professionnels de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant à Saint-Trivier-de-Courtes (01560)

### LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**Vu** le Code de l'Action sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la Santé publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**CONSIDÉRANT** que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

**CONSIDÉRANT** que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

[www.grandbourg.fr](http://www.grandbourg.fr)

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



**CONSIDÉRANT** l'opportunité de conclure un partenariat avec Marjolaine Dubois pour l'organisation de séances d'éveil corporel auprès des enfants ;

## DÉCIDE

**DE CONCLURE** un partenariat avec Marjolaine Dubois afin de mettre en place des interventions d'accompagnement en éveil corporel à destination des enfants et professionnels de l'Établissement d'Accueil de Jeune Enfant à Saint-Trivier-de-Courtes.

Les modalités sont les suivantes :

- Les séances seront assurées par Marjolaine Dubois, 1751 ch du moulin de Noirefontaine, 01250 Montagnat;
- Les séances se dérouleront à l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant à Saint-Trivier-de-Courtes lundi 14 octobre et vendredi 15 novembre 2024 en matinée ;
- Les séances s'adressent aux enfants, ainsi qu'aux professionnels de l'établissement, pour un coût global de 260 €.

Monsieur le Directeur général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 01 octobre 2024.

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente

  
**Virginie GRIGNOLA-BERNARD**  
Déléguée à l'Action sociale et à la petite enfance



La  
Vice-Présidente